

**Rapport d'information de la commission sociale, jeunesse et enfance du 3 mai 2022**

Rapporteuse d'information : Elisabeth SANTI

**SERVICE DE L'ENFANCE (SEN) : BILAN ET PERSPECTIVES**

Sont présentes, la cheffe de service, Mme OBERSON, et les 3 déléguées en charge des différents pôles du service : Administration : Mme CAPTYN, Mme MAGNIN DENIS, Mme INOSTROSA.

**Mme CAPTYN** : Vernier compte actuellement 542 places, dont 468 en crèches et 74 en jardins d'enfants, pour 772 enfants accueillis. Il reste encore 350 enfants en liste d'attente. Quasiment 90% des places ont été attribuées en vue de la rentrée 2022-2023 et 40 nouvelles places vont s'ouvrir dans la crèche du quartier de l'Étang pour la prochaine rentrée. Vernier compte aussi 40 places d'accueil familial de jour occupées par 65 enfants. Le taux de réponse aux demandes de place d'accueil est de 37%.

**Pour la partie petite enfance** : le service compte 248 collaborateurs fixes, 64 remplaçants disponibles sur appel, 12 stagiaires, 9 apprentis. Les pensions versées par les parents s'élèvent (2021) à CHF 4'134'000.00.

**Pour l'enfance** : la Commune sert 1'400 repas/jour dans les restaurants scolaires et a délivré 5'227 chèques familles durant l'année scolaire 2021-2022, dont environ 2'110 ont été utilisés (40%).

**Mme INOSTROSA** : Le SEN est le service répondant pour les écoles et le parascolaire afin de faciliter l'entrée à l'école, accompagner le développement des enfants de 0 à 8 ans et soutenir leurs parents.

Le service a identifié des mesures prioritaires, telles que :

- améliorer la sécurité du jeune enfant dans l'espace public ;
- développer l'offre d'activités existantes pour les enfants de 0 à 8 ans et leurs parents ;
- accueillir chaque enfant avec ses problématiques dans les crèches et jardins d'enfants ;
- développer l'information pour les parents ;
- sensibiliser les enfants au développement durable et à la nature.

**Délégation SAPE et familles : Mme MAGNIN DENIS :**

**Faits saillants :**

- Le COVID a surchargé les équipes qui ont maintenu toutes les institutions ouvertes et aidé les familles. Merci aux équipes de terrain et aux directions pour tout le travail fourni durant cette période.
- Divers projets sont présentés : « Parle avec moi », « bientôt à l'école », les chapiteaux enchantés...
- L'ouverture de l'EVE Étang, faite en 4 temps, est une belle réussite qui va offrir 134 places.
- Les postes d'aides ont été diminués au profit de personnes en formation.

**Enjeux pour 2022-2023 :**

- Importance de l'inclusion : 17 enfants présentant des troubles du spectre autistique en 2020 et 26 en 2021. Des moyens et des soutiens qualifiés seront nécessaires.
- Formation des collaborateurs et des codirections.
- Développement des prestations et de l'information pour toutes les familles.
- Remplacement des directions sortantes ou manquantes.
- Amélioration de la transition scolaire.

**Délégation enfance et écoles : Mme INOSTROSA :**

**Faits saillants :**

- Depuis 2020, le service a récupéré des tâches du Service des écoles.
- Des projets concrets ont été mis sur pied tels qu'un atelier de sécurité et de prévention.
- Coordination entre la société de production des repas livrés aux écoles et le GIAPP
- Gestion des chèques famille : communication, enquête de satisfaction.

**Enjeux :**

- Améliorer la performance dans l'attribution des subventions et des fonds aux écoles et au parascolaire, la charge administrative a été sous-estimée lors de la réorganisation en 2020.

- La communication aux familles doit être adaptée et traduite dans plusieurs langues.
- Organiser un appel d'offre pour les sociétés fournissant des repas aux écoles, comme l'exige la loi.
- Organisation de visites des écoles.

### **Délégation administrative : Mme CAPTYN**

#### **Faits saillants :**

- Barème de calcul des pensions revu et gestion administrative simplifiée : moins de documents demandés aux parents, durée du contrat d'accueil modifiée et règlement réécrit.
- Accès informatique individuel et adresse électronique professionnelle pour l'ensemble des collaborateurs.
- Recensement de l'ensemble des activités en matière de développement durable dans les crèches.

#### **Enjeux :**

- Accueil des familles. Projet de brochure dans le but de mieux se faire connaître.
- Implémentation en cours d'un logiciel informatique pour l'ensemble des équipes du service de l'enfance.
- Contrôle interne en cours dans l'ensemble de l'Administration. Les principales procédures de travail vont devoir être rédigées et validées par le Secrétariat général.
- Renforcement du suivi statistique et financier et de la régularité de l'analyse des chiffres.
- Plan d'action pour procurer aux crèches et aux jardins d'enfants un catalogue de bonnes pratiques en faveur de la sensibilisation à la nature et à l'environnement.

**En conclusion**, Mme OBERSON rappelle l'importance du soutien des Conseillers municipaux.

L'arrivée d'une déléguée administrative a permis de réaliser des objectifs visés depuis longtemps.

Le nouveau barème, plus juste et plus adapté, est fonction des capacités financières réelles des familles.

Le service a toujours utilisé ses ressources de la manière la plus efficiente possible.

Projets : Le concours d'architectes pour le projet de la Maison de la famille est en cours (la crèche des Avanchets doit être reconstruite et agrandie), une solution doit être trouvée pour le quartier de Châtelaine.

Mme OBERSON termine en annonçant sa retraite pour l'été 2022, après 17 ans.

Remerciements du président aux intervenantes et hommage à Mme OBERSON.

#### **Questions des conseillers municipaux :**

Une commissaire (PDC-VERT'LIBÉRAUX) regrette que les étudiants ne trouvent pas suffisamment de stages, ce qui conduit à la pénurie de personnel actuelle. Que fera le Conseil administratif pour résoudre le problème du manque de main-d'œuvre qualifiée et de places d'accueil ?

M. STAUB, Conseiller administratif, informe que l'école de la petite enfance est un vrai problème, le système actuel ne permettant pas de répondre aux besoins. Il faut attirer les jeunes vers ce métier essentiel.

La Commune a baissé le nombre d'aides. Le service compte 50 stages par année.

Une commissaire (PLR) aimerait connaître le montant du chèque famille, le nombre de chèques non utilisés et les raisons de non-utilisation.

Mme INOSTROSA signale que le chèque de CHF 100.00 est attribué à chaque enfant habitant à Vernier et fréquentant l'école primaire ou le cycle d'orientation. Le budget est de CHF 200'000.00/an.

60% des chèques ne sont pas utilisés et les raisons sont diverses. Une enquête est en cours pour compléter les observations déjà faites et améliorer le système. Les résultats de l'enquête seront présentés en commission. Les familles nombreuses renoncent à inscrire leurs enfants à des activités faute de moyens financiers que le chèque ne comble pas. Le chèque famille n'est pas calculé en fonction du revenu et sert de soutien aux associations et clubs verniolans, il ne peut pas être utilisé dans d'autres communes.

Une commissaire (LES VERT.E.S) s'interroge sur le taux de réponses de 37%. Elle souhaite aussi savoir pourquoi la délégation de l'enfance cible seulement les enfants de 0 à 8 ans et si le service se préoccupe de la place des écrans dans les familles.

Mme CAPTYN informe que le taux de 37% indique que la Commune répond favorablement à 370 enfants sur les 1'000 enfants en âge de fréquenter les institutions d'accueil. Vernier répond favorablement à 90% pour les enfants de 3 à 4 ans et quasiment pas pour les enfants en-dessous de 2 ans.

La Commune souhaite répondre à un besoin par une place, un taux de réponse de 40% devrait répondre aux besoins exprimés. Ce taux est aussi important car il détermine le montant versé à la Ville de Vernier par le biais d'un fonds intercommunal.

La délégation de l'enfance a choisi la tranche d'âge 0 à 8 ans pour travailler sur la transition à l'école. Il y a collaboration avec la Délégation à la jeunesse du SCS qui a pour mandat de s'occuper des enfants de 4 à 12 ans, notamment par le biais des maisons de quartier.

Concernant les écrans, il semble que l'augmentation des enfants à besoins particuliers soit due à leur utilisation. Des études seront nécessaires pour évaluer cet impact. La délégation à l'enfance soutient les projets des écoles comme la « Semaine sans écran » et elle va recenser tout ce qui se fait autour de la prévention contre l'utilisation abusive des écrans. Le service de santé à la jeunesse a mis en place une formation sur les écrans mais celle-ci n'est pas dispensée par les infirmières scolaires faute de moyens.

Une commissaire (SOC) se demande :

**si** les enfants présentant des troubles du spectre autistique sont répartis dans les différentes institutions ou s'ils sont regroupés, et s'ils sont encadrés par du personnel spécialisé

**si** l'EVE de l'Étang répond aux besoins de ce nouveau quartier

**si** la Ville de Vernier a prévu un dispositif spécial pour l'accueil des enfants ukrainiens.

Le taux d'enfants à besoins particuliers est d'environ 20%. Il n'y a pas de groupe spécialisé pour ces enfants, on les accueille dans un groupe ordinaire autant que possible. La collectivité devient compliquée à un certain moment pour eux et la question d'avoir un groupe spécifique restreint dans l'une des institutions se pose actuellement. Le projet Inclusion prévoit d'engager du personnel qualifié avec des compétences spécifiques pour s'occuper au mieux de ces enfants.

Les souhaits et besoins du SEN seront soumis au Conseil administratif.

La crèche de l'Étang ne répond volontairement pas aux besoins du quartier par souci d'équité. Toutes les places en crèche sont centralisées, destinées à l'ensemble de la population verniolane et attribuées en fonction de critères bien précis.

Au sujet de l'Ukraine, il n'y a pas encore de besoins pour la petite enfance. Les familles qui arrivent n'ont pas de travail et n'ont pas droit à une place en crèche. Il faudra trouver des solutions pour ne pas prétexter les personnes en attente. Le règlement permet des exceptions pour des cas très sensibles.

Le Président (SOC) aimerait connaître les langues utilisées pour l'information émanant du service.

M. STAUB signale que le langage de l'Administration doit être simplifié, y compris le français.

La Commune comprend 160 nationalités différentes, un tri devra donc s'opérer au niveau des traductions.

Le Service répond au téléphone ou à l'accueil en français, anglais, portugais, italien et espagnol.

La parole n'étant plus demandée, le Président (SOC) clot ce point de l'ordre du jour.